

**FOURNITURE DE DENREES ALIMENTAIRES
POUR LES MOIS SAINTS DU CAREME ET DU RAMADAN**

CONTEXTE ET JUSTIFICATION	3
Section I. INSTRUCTIONS AUX SOUMISSIONNAIRES	3
I. OBJECTIFS	3
II. SPECIFICATIONS DES DENREES A FOURNIR	4
III. RESULTATS ATTENDUS.....	4
IV. CRITERES DE SELECTION	4
1. Approche méthodologique.....	4
2. Aptitudes et expériences requises.....	4
V. DOCUMENTS COMPOSANT L'OFFRE	5
1. Dossier administratif	5
2. Offre commerciale	5
3. Offre financière	6
VI. DEPOT ET VALIDITE DE L'OFFRE	6
VII. OUVERTURE DES OFFRES	7
VIII. EVALUATION DES OFFRES	7
IX. INFORMATION.....	7
ANNEXE 1 – QUALITE MINIMALE ATTENDUE DES DENREES ALIMENTAIRES	9
ANNEXE 2 - DECLARATION SUR L'HONNEUR	10

CONTEXTE ET JUSTIFICATION

L'Autorité de Régulation des Postes et Télécommunications en abrégé « **ARPT** » est une Autorité Administrative Indépendante dotée de la Personnalité Juridique et de l'Autonomie Administrative et Financière. Son statut est consacré par la Loi **L/2015/018/AN du 13 août 2015** relative aux Télécommunications et aux Technologies de l'Information en République de Guinée.

Dans le souci de doter l'ensemble du personnel Chrétiens et Musulmans des denrées alimentaires durant les mois saints du Carême et du Ramadan, et d'améliorer les conditions de vie pour l'atteinte des objectifs globaux, l'ARPT recherche un fournisseur qualifié pour leur livraison.

Section I. INSTRUCTIONS AUX SOUMISSIONNAIRES

Le présent avis d'appel d'offres sera publié sur le site officiel de l'Autorité de Régulation des Postes et Télécommunications (<https://www.arpt.gov.gn/appels-doffres>) et a pour objectif de préciser les caractéristiques et qualités des denrées à livrer.

La participation à cet appel d'offres ouvert concerne tous les candidats éligibles et remplissant les conditions définies dans le présent Dossier d'Appel d'Offres.

Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations à l'adresse suivante : **Direction Générale de l'Autorité de Régulation des Postes et Télécommunications Immeuble ARPT – Centre Directionnel de Koloma - Commune de Ratoma – BP : 1500, Conakry-République de Guinée** ou à l'adresse e-mail suivante : contact@arpt.gov.gn et prendre connaissance des documents d'Appel d'offres sur le site www.arpt.gov.gn.

Le soumissionnaire doit présenter son offre d'une manière précise et doit répondre point par point aux exigences du dossier d'appel d'offres.

I. OBJECTIFS

L'objectif principal de cet appel d'offres est de recruter un fournisseur de denrées alimentaires de bonne qualité pour les employés de l'ARPT durant les mois saints du Carême et du Ramadan. Les objectifs spécifiques visés sont les suivants :

- Doter le personnel de l'ARPT en denrées alimentaires de qualité ;

- Permettre aux employés d'être à l'abri de la consommation d'aliments non certifiés ;
- Assister pécuniairement les employés durant lesdits mois ;
- Apporter une assistance sociale durant les mois saints aux collaborateurs ;
- Améliorer le bien-être des travailleurs de l'ARPT.

II. SPECIFICATIONS DES DENREES A FOURNIR

- Sac de riz ;
- Sac de sucre ;
- Lait concentré non sucré ;
- Sac d'oignons ;
- Tomate concentrée ;
- Bidon d'huile ;
- Cube Maggi.

III. RESULTATS ATTENDUS

- Denrées alimentaires de qualité données au personnel ;
- Conditions de vie des employés et de leurs familles améliorées ;
- Employés et leurs familles soulagés en période de pénitence.

IV. CRITERES DE SELECTION

1. Approche méthodologique

Dans un souci d'efficacité dans l'évaluation et la comparaison des produits, les soumissionnaires devront fournir une description détaillée :

- De la qualité des denrées proposées (**cf. Annexe 1**) ;
- Du délai de livraison des articles ;
- De la date de péremption de chaque denrée ;
- De la marque de fabrique de chaque denrée.

2. Aptitudes et expériences requises

Le fournisseur qui sera retenu devra :

- Avoir une expertise avérée en dotation de denrées dans les entreprises ;
- Disposer d'un entrepôt dédié uniquement à la conservation des articles ;
- Pouvoir livrer dans un délai maximum de 20 jours (calendaires) avant les mois saints (carême et ramadan) ;

- Disposer d'une logistique de manutention adéquate pour assurer la livraison des articles.

V. DOCUMENTS COMPOSANT L'OFFRE

Tout soumissionnaire est tenu de présenter un dossier de soumission comportant un dossier administratif, une offre technique et une offre financière.

1. Dossier administratif

Qui doit comprendre :

- Une (1) carte de commerçant ou d'opérateur économique ;
- Un minimum de 3 attestations de bonne fin d'exécution de marchés similaires ;
- Une (1) copie de la pièce d'identité ou du passeport en cours de validité du représentant légal de l'entité ;
- Le relevé d'identité bancaire ;
- Le quitus fiscal en cours de validité ;
- La déclaration sur l'honneur (**cf. Annexe 2**) sur papier en-tête de l'entité.

NB : Toutes les informations énumérées ci-dessus doivent être mises dans une enveloppe ou un fichier (envoi électronique) portant la mention « Dossier Administratif ». Si la soumission est faite par dépôt physique du pli, le soumissionnaire veillera à prévoir un (1) original et trois (3) copies dans l'enveloppe intitulée « Dossier Administratif ». **L'absence ou la non-validité d'un des éléments de ce dossier peut être considéré comme un cas de non-conformité par la commission en charge de l'évaluation des offres.**

2. Offre commerciale

Qui doit comprendre :

- Une présentation sommaire de toutes les denrées fournies ;
- Un tableau détaillé relatif aux critères de production, péremption et conditions de conservation des articles cités ;
- Le délai de livraison des denrées à compter de la date de commande ;
- Une liste exhaustive entreprises et institutions pour lesquelles le fournisseur a offert des services similaires.

NB : Toutes les informations énumérées ci-dessus doivent être mises dans une enveloppe ou un fichier (envoi électronique) portant la mention « Offre Technique ». Si la

soumission est faite par dépôt physique du pli, le soumissionnaire veillera à prévoir un (1) original et trois (3) copies dans l'enveloppe intitulée « Offre Commerciale ».

3. Offre financière

L'offre financière doit porter sur effectif d'environ **cent quatorze (114)** personnes, être transmise **Toutes Taxes Comprises (TTC)** et en francs guinéens (**GNF**), la devise en vigueur en République de Guinée.

Tout prestataire immatriculé en République de Guinée sera assujéti à une retenue de 10% en cas de défaut de clé d'immatriculation fiscale (clé TVA) sur le montant total de la facture définitive conformément aux **articles 251 et 253 du Code Général des Impôts**.

A part les droits d'enregistrement pour lesquels l'ARPT est dispensée en raison de son statut, le marché est soumis aux impôts et autres taxes en vigueur en République de Guinée et sont à la charge du prestataire.

NB : L'offre financière ci-dessus doit être mise dans une enveloppe ou un fichier (envoi électronique) portant la mention « Offre Financière ». Si la soumission est faite par dépôt physique du pli, le soumissionnaire veillera à prévoir un (1) original et trois (3) copies dans l'enveloppe intitulée « Offre Financière ».

VI. DEPOT ET VALIDITE DE L'OFFRE

Les offres devront être rédigées en langue française et transmises sous **un (01) seul pli scellé**, déposé au plus tard le **jeudi 19 janvier 2023 à 16h30 GMT** à l'adresse suivante :

**Direction Générale de l'Autorité de Régulation des Postes et Télécommunications
Immeuble ARPT – Centre Directionnel de Koloma, Commune de Ratoma – BP : 1500,
Conakry –
République de Guinée**

L'enveloppe contenant les offres devra porter la mention suivante :

« Propositions commerciale et financière pour la fourniture de denrées alimentaires à l'ARPT – A n'ouvrir qu'en séance d'ouverture des plis ».

Dans le cas d'un envoi électronique à l'adresse générique ci-dessous, le soumissionnaire veillera à envoyer, sous format compressé, les dossiers individuels avec mention de leur nom respectif

(administratif, technique et financier). **L'adresse de transmission de cette version est la suivante : dao19@arpt.gov.gn**

Les offres qui ne parviendront pas à la date ci-dessus indiquée seront rejetées et restituées en l'état aux soumissionnaires lors de la séance d'ouverture des plis.

VII. OUVERTURE DES OFFRES

Les offres seront ouvertes, en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants mandatés qui désirent participer à la séance, ***dans la salle de réunion du 10ème étage de l'ARPT*** qui se tiendra le **lundi 23 janvier 2023**.

Les prestataires n'ayant pas pu assister ou se faire représenter à cette ouverture en séance publique ne pourront pas exiger de l'ARPT de leur communiquer quelque information que ce soit.

VIII. EVALUATION DES OFFRES

Les offres seront évaluées conformément aux dispositions des termes de références. Le marché sera attribué au soumissionnaire **répondant au mieux aux critères techniques et financiers**, et ayant fourni les **documents administratifs en bonne et due forme**.

IX. INFORMATION

Le prestataire peut obtenir des éclaircissements sur la présente demande de proposition en contactant, **10 jours avant la date limite de dépôt**, l'ARPT par mail – infodao19@arpt.gov.gn - ou par écrit à l'adresse suivante :

Direction Générale de l'Autorité de Régulation des Postes et Télécommunications
Immeuble ARPT – Centre Directionnel de Koloma, Commune de Ratoma – BP : 1500,
Conakry –
République de Guinée

Les réponses et communications relatives à ce présent appel d'offre feront l'objet de publication systématique sur le site officiel de l'ARPT sous forme de « communiqués » et ceci jusqu'au terme du processus d'adjudication de marché.

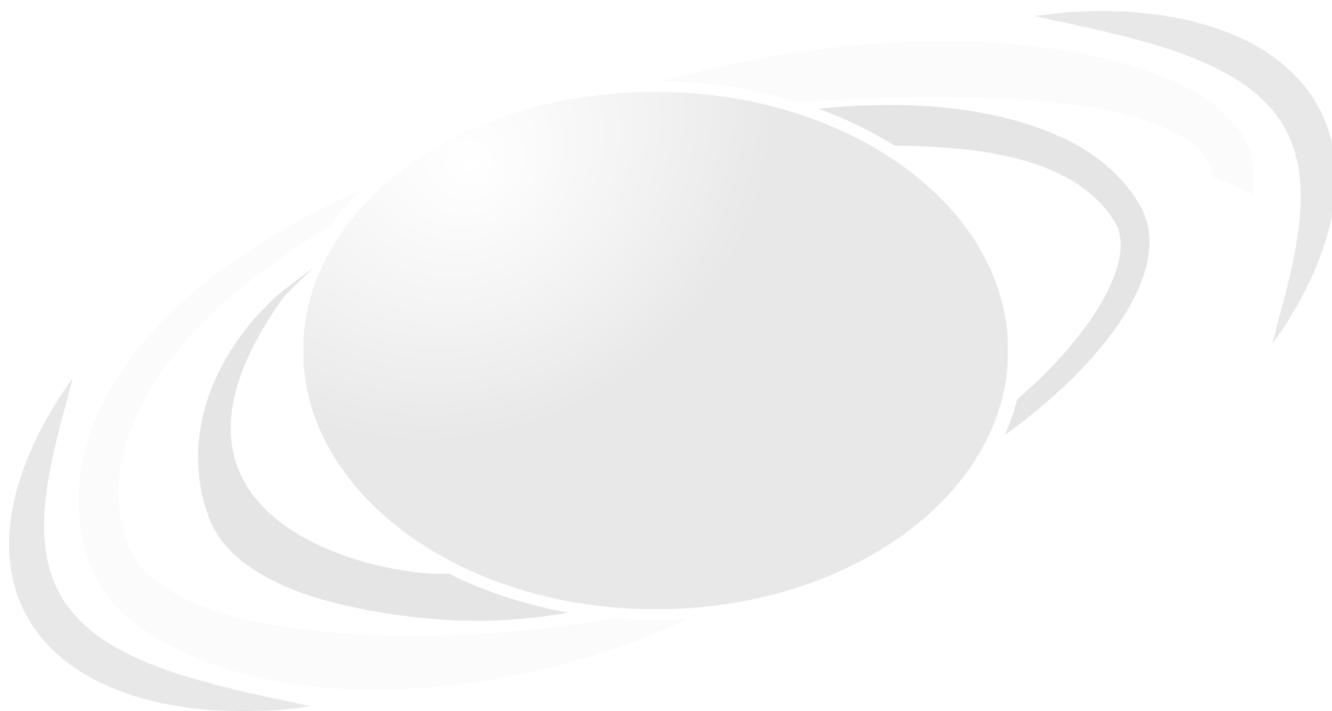
L'ARPT peut, à tout moment et pour tout motif que ce soit, à son initiative ou en réponse à une demande d'éclaircissement formulée par un soumissionnaire, modifier par voie rectificative le Dossier d'Appel d'Offres.

La modification sera notifiée sur le site officiel de l'ARPT dans les délais prescrits plus haut.

Les soumissionnaires sont donc invités à consulter régulièrement le site officiel de l'ARPT (www.arpt.gov.gn).

Les candidats ayant déjà remis leurs offres peuvent alors modifier celles-ci par additif ou substitution globale ou partielle ou se déclarer déliés de leurs engagements en adressant un courrier officiel d'annulation de leur offre.

A l'issue du processus d'évaluation des offres, l'ARPT procédera à l'envoi de courriers officiels et individuels à chacun des soumissionnaires pour leur notifier les conclusions de l'appel d'offres.



Section II. ANNEXE

ANNEXE 1 – QUALITE MINIMALE ATTENDUE DES DENREES ALIMENTAIRES

ARTICLE	QUANTITE ET CONDITIONNEMENT	POIDS / VOL.	CARACTERISTIQUES
RIZ	1 SAC	50 KG	ETUVE / PREMIUM QUALITY
SUCRE	1 SAC	25 KG	BLANC RAFFINE
LAIT CONCENTRE	48 BOÎTES	500 ML	NON SUCRE
OIGNONS	1 SAC	25 KG	GROS CALIBRE
TOMATE CONCENTREE	50 BOÎTES	70 - 210 g	EXTRAIT DE LEGUMES MIN. 30%
HUILE	1 BIDON	20 L	SANS CHOLESTEROL / PREMIUM QUALITY
CUBE MAGGI	1 PAQUET		

NB : Les soumissions pourront être accompagnées d'échantillons si les articles à proposer sont déjà disponibles sur le marché au moment de l'envoi de l'offre. A défaut, veuillez à spécifier les caractéristiques des produits à fournir pour une meilleure appréciation de leur qualité par la Commission d'évaluation.

ANNEXE 2 - DECLARATION SUR L'HONNEUR

A l'attention de :

MONSIEUR LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AUTORITE DE REGULATION DES POSTES ET TELECOMMUNICATIONS.

Centre Directionnel de Koloma,
Commune de Ratoma – BP : 1500
Conakry – République de Guinée
Email : contact@arpt.gov.gn

Objet : Appel à candidature pour la fourniture de denrées alimentaires pour les mois saints du carême et du ramadan.

Je soussigné (e), Monsieur ou Madamesoumet par la présente, une offre relative à la fourniture de denrées alimentaires pour les mois saints du carême et du ramadan.

Je déclare par la présente que toutes les informations et affirmations faites dans cette proposition sont authentiques et accepte que toute déclaration erronée puisse conduire au rejet de ma candidature.

Ma proposition engage ma responsabilité et, sous réserve des modifications résultant des négociations du marché, je m'engage si ma proposition est retenue, à commencer la prestation, au plus tard à la date convenue lors desdites négociations.

**SIGNATURE ET CACHET
DU REPRESENTANT LEGAL DE L'ENTITE**